

On ne *manquera pas d'objecter* que les cours sont assez longs, qu'ils coûtent cher aux parents et qu'il empêchera à l'avenir un certain nombre d'élèves pauvres d'étudier des professions libérales.

Ces arguments s'inspirent plutôt du sentiment que de la raison. Avant tout il faut fixer les qualifications d'un candidat à une quelconque des différentes professions libérales. Le reste est secondaire.

2° *Mieux définir les pouvoirs du conseil de discipline.*

3° *Mieux définir ce qui constitue l'exercice illégal de la médecine.*

L'importance de ces deux projets n'échappera à l'esprit de personne.

Le conseil de discipline s'impose depuis longtemps.

Un grand nombre de médecins exploitent impunément le public et contribuent à jeter du discrédit sur la profession médicale toute entière.

Le charlatanisme n'a plus de freins, pourvu que ça rapporte. Quelques médecins même n'ont pas craint de s'afficher aux côtés de nos charlatans réputés pour les protéger contre les poursuites des autorités. Pour un petit salaire ils n'ont pas hésité à trafiquer leur diplôme. C'est une honte !

Eh bien ! nous demandons simplement le droit, comme les avocats et les notaires, de citer ces médecins récalcitrants devant un conseil de discipline afin de les forcer, sous les peines les plus sévères, à observer les règlements que nous nous sommes donnés et le serment que nous avons prêté en recevant notre licence.

C'est une question de dignité professionnelle et de protection publique.

4° *Permettre au bureau médical d'octroyer des secours pécuniaires aux Sociétés Médicales.*

— Le Bureau Médical voudrait, lorsque le surplus de ces recettes le lui permettra. Encourager pécuniairement la formation et le maintien de nos Sociétés Médicales.

—Voilà encore un sujet que nous avons développé, encore tout dernièrement ; en décembre.

Nous n'avons cessé d'affirmer que nous devons encourager les sociétés médicales, dont nous pouvons tout attendre, dans l'avenir, si elles sont bien dirigées.

Or, dans ce projet, nous voyons la possibilité de créer, dans